

Grenoble, le 13 octobre 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Opération d'évacuation sur la commune de Roybon**

Le 8 juillet dernier, malgré le soutien constant des collectivités locales, le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs a annoncé le retrait de son projet touristique à Roybon, en raison de l'occupation illégale du site depuis 2014 par un mouvement d'opposants et de la caducité de l'autorisation de défrichement du projet indispensable à sa réalisation.

Une ordonnance d'expulsion a été sollicitée par les différents propriétaires (État et propriétaires privés) à l'encontre des occupants sans droits ni titre du site de Roybon.

Le juge a donné son accord le 5 octobre 2020, par trois ordonnances rendues en référé. Il a ainsi ordonné de faire cesser sans délai le « *trouble manifestement illicite [...] et le danger auquel ses occupants et les patients sont ainsi exposés ...* ».

Les huissiers des propriétaires n'ayant pu faire exécuter ces ordonnances à l'amiable, le préfet de l'Isère a accordé le concours de la force publique et l'intervention de la gendarmerie nationale.

Dès lors, en application de ces décisions de justice, depuis 7h30 ce matin, sous l'autorité du préfet de l'Isère, les forces de l'ordre en appui des huissiers et accompagnées des services de secours et d'entreprises procèdent à l'évacuation des terrains occupés et à leur remise dans leur état originel. En effet, la présence d'occupants, sans droits ni titres, depuis plusieurs années a généré l'apport de détritus, de carcasses de véhicules, ainsi que l'édification de campements. Tous ces déchets seront évacués vers des filières de retraitement appropriées.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**



## **PRÉFET DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pour la sécurité de tous, le préfet de l'Isère appelle les équipes de reporters présentes sur place à la responsabilité, en veillant à ne pas se mettre en danger inutilement et à ne pas gêner les manœuvres. Les journalistes sont invités à se rapprocher de la préfecture de l'Isère.

L'accès à ce secteur est par ailleurs interdit à toute personne tierce à l'opération d'évacuation.

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01